

COMMUNE DE ST GEORGES SUR LOIRE

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 20 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt du mois de Mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire, en session ordinaire du mois de Mars sous la présidence de Monsieur Daniel FROGER, Maire.

Etaient présents : M. FROGER Daniel, *Maire*, M. BURON Alain, Mme LEROY-RAMBAUD Martine, MM. GENTILS Christian, GENDRON Joël, *Adjoint*, M. GIL Miguel, *Conseiller Délégué*, Mmes GALLARD Christine, BOUDAUD Suzanne, MM. CHATELAIN Dominique, COCHET Stéphane, REY Philippe, Mmes JUBIN Florence, JOUAN Christine, MM. GILLIER Philippe, BERNARD Hugues, Mmes CHRÉTIEN Florence, RACAPÉ Anne-Axelle, *Conseillers Municipaux*.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme JARNIOU Vanessa, adjointe déléguée à Mme RACAPÉ Anne-Axelle
Mme LIVET Marie-Christina, Conseillère municipale à Mme JOUAN Christine
M. LELIEVRE Jérôme, Conseiller municipal à M. GILLIER Philippe
M. HICQUEL Christophe, Conseiller municipal, à M. BERNARD Hugues.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Mme RACAPÉ Anne-Axelle, *Conseillère Municipale*.

Convocation du : 09 mars 2017
Nbre Conseillers en ex. : 21
Nbre Conseillers présents : 17 +4
Affichage le 27 mars 2017

Ordre du jour :

1. **Approbation du compte rendu** de la séance du 20 février 2017
2. **Budget communal**
 - a- Compte de gestion 2016
 - b- Compte administratif 2016
3. **Budget Primitif 2017**
 - a- Vote des taux d'imposition
 - b- Détail des sections d'exploitation et d'investissement
 - c- Vote des participations à verser aux différents organismes : Ogec, Centre Social, CCAS.
 - d- Personnel communal : approbation du tableau des effectifs et de la création de postes.
4. **Budgets annexes : Compte administratif 2016**
 - a- Lotissement d'habitations : La Croix Clet
 - b- Gestion des salles communales
5. **Budgets annexes : Budget primitif 2017**
 - a- Lotissement d'habitations : La Croix Clet
 - b- Acquisition foncière : Croix Clet
 - c- Gestion des salles communales

6. Assainissement

- a -Compte de gestion 2016
- b - Compte administratif 2016
- c - Budget primitif 2017
- d - Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réseau.

7. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017

- a- Proposition de demande de subvention sur les opérations de sécurité et d'accessibilité.

8. Déclarations d'Intention d'Aliéner :

-  Terrain section AH n° 199, sis 6, rue Joseph Pageot
-  Terrain section AH n° 195, sis 14, rue Joseph Pageot

9. Affaires Diverses.

I – APPROBATION du compte rendu de la séance du 20 février 2017

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 20 Février 2017.

II – BUDGET COMMUNAL

M. le Maire précise que les conseillers municipaux ont participé aux réunions de travail sur le compte administratif 2016 et le projet de budget primitif 2017 les 6, 13 et 27 Février et le 6 Mars 2017.

a- Compte de gestion 2016

M. Le Maire présente le compte de gestion 2016, dressé par le comptable du trésor. Il est identique au compte administratif de l'ordonnateur et il doit être examiné au cours de la même séance. Ces deux documents comptables doivent présenter des résultats concordants.

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

b- Compte administratif 2016

M. le Maire donne la parole à M. Buron, adjoint aux finances pour présenter comme suit les résultats du compte administratif 2016 :

Fonctionnement

- Recettes..... 3.781.237,31 €
- Dépenses..... 2.904.635,59 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent (excédent)115.000,00 €

EXCEDENT DE CLOTURE991.601,72 €

Investissement

- Recettes..... 1.631.968,73 €
- Dépenses..... 1.108.717,57 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent (déficit)278.559,16 €

EXCEDENT DE CLOTURE244.692,00 €

SOLDE DES RESTES A REALISER884.356,95 €

BESOIN DE FINANCEMENT.....639.664,95 €

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget principal.

c- Affectation des résultats 2016 du Budget principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 dont les résultats, conforme au compte de gestion, se présentent comme suit:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>RESULTAT DE L'EXERCICE 2016</u>	A	876.601,72 €
<u>RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE PRECEDENT</u>	B	115.000,00 €
<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE</u> au 31 décembre 2016 A+B		991.601,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

C

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	244.692,00 €
---	---------------------

RESTES A REALISER

D

<u>RESTES A REALISER</u> :DEPENSES	<u>RESTES A REALISER</u> :RECETTES	SOLDE DES RESTES A REALISER
897.886,15 €	13.529,20 €	-884.356,95 €

E

Besoin de financement à la section d'investissement	639.664,95 €
---	---------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

F

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de :	871.601,72 €
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	120.000,00 €
D001 Excédent d'investissement reporté	244.692,00 €

III – BUDGET PRIMITIF 2017**Section d'exploitation*****a - Vote des taux d'imposition.***

M. le Maire rappelle que dans le cadre des dispositions, prises au niveau de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, d'harmoniser les taux de pression fiscale sur l'ensemble de son territoire au 01/01/2017, la commune doit baisser ses taux, car ceux de la Communauté de communes ont augmenté. La différence sera compensée par l'Attribution de Compensation versée par l'EPCI.

A ce jour nous n'avons pas reçu de la DGFiP l'état 1259, précisant les bases d'imposition sur lesquelles sont appliqués les taux. Ces derniers seront votés lors d'un prochain conseil, qui se tiendra avant le 15 avril prochain.

b) Détail des sections d'exploitation et d'investissement.

Elles s'équilibrent en recette et en dépense à la somme de :

- **Section d'exploitation :** **3 520 000€**
- **Section d'investissement :** **2 519 841,57€.**

Les explications sont données par M. Alain Buron, adjoint aux finances.

Le montant de la section de fonctionnement a augmenté par rapport au budget primitif 2016, d'environ 1% de la manière suivante :

Chapitre 011	814 400€	Charges à caractère général : augmentation de 0,8%
Chapitre 012	1 402 000€	Charges du personnel: augmentation de 0,5%, outre les avancements de grade, embauche d'agents pour les TAP et arrêts maladie. Un poste d'Atsem en moins depuis 09/2016.
Chapitre 65	523 050€	Autre charges de gestion courante : Augmentation de 23%. Augmentation SIRSG et CSI (+9 000€). Transfert du Cpte Subvention aux budgets annexes : 83 900€
Chapitre 66	61 000€	Charges financières : baisse de 4%, avec un nouvel emprunt en cours d'année
Chapitre 67	3 000€	Charges exceptionnelles: Transfert de 83 900€ aux budgets annexes des salles au chapitre 65.

c) Vote des participations à verser aux différents organismes: Ogec, Centre Social, CCAS...

Scolaire

Ogec

L'Ogec, gère l'école privée. En application du contrat d'association, la collectivité doit participer aux frais de fonctionnement de cet établissement à hauteur des dépenses engagées au sein de nos écoles publiques. Ainsi cette subvention, présentée lors de la rencontre du 10 mars dernier avec les responsables de l'Ogec, s'élève à 82 000€ pour l'année 2017.

Accueil enfants extérieurs

De plus il convient de définir la participation financières pour l'accueil des élèves extérieurs dans nos écoles publiques : Ainsi pour l'année 2017/2018, le coût de revient à appliquer pour un élève de maternelle est de 1014€ et celui du primaire est de 289€.

Activités scolaires 2017 : participation, de 30€ par élèves.

M. le Maire présente les activités présentées par les différentes écoles :

Ecoles	Budget 2017	Fiches	Intervenants	Activités	Coût Frais Déplacements	PRESTATION	TOTAL	Reliquat
ECOLE PREVERT	3000,00	1	Association Les pieds en délire	Danse	0,00 €	1 134,00 €	3 000,00 €	0,00
100		2	LPO (Ligue protectrice des oiseaux)	Découverte des petites bêtes de la forêt	430,00 €	770,00 €		
		3	Association Va et Viens	Spectacle de danse "la tête dans l'oreiller"	0,00 €	666,00 €		
GSP LULLY	5010,00	1	Domaine de la Morosière	Classe découverte "Sciences et EPS"	141,00 €	2 959,00 €	4 927,50 €	82,50
167		2	Le Quai	Théâtre	120,00 €	230,00 €		
		3	Ecole et cinéma	Cinéma	0,00 €	517,50 €		
		4	Château du Plessis Macé	Activité "Patrimoine et Histoire"	240,00 €	720,00 €		
L'Abbaye	4470,00	1	Ecole de la Nature Chadron (43)	Classe découverte (découverte du volcan)	0,00 €	2 870,00 €	4 467,00 €	3,00
149		2	Asso Bobo Planète Angers	Animation "Eau, préserve moi bien"	0,00 €	235,00 €		
		3	Jardin Camifolia Chemillé	Animation "Comment ça pousse?"	0,00 €	752,00 €		
		4	Cap Loire Montjean sur Loire	Visite des bords de Loire, faune & flore	0,00 €	610,00 €		
TOTAUX					931,00 €	11 463,50 €	12 394,50 €	

Montant à transférer au budget du CCAS.

M. le Maire rappelle les coûts des principales actions de CCAS:

- l'ADMR pour un montant de 0,90€ par habitant soit 3 209,40€. (3 566 habitants au 1/01/17)
- Portage de repas : fourniture: 22 000€ et livraison : 21 000€
- Repas des aînés et colis de Noël: 7 000€

Afin d'équilibrer le budget du CCAS, il convient de transférer **21 000€** du budget communal.

Participation aux services du SIRSG,

La participation augmente d'environ 11% pour cette année 2017 :

- L'Administration Générale, CSI: **73 116€** dont 35 317€ pour la Petite Enfance.
- Animation jeunesse (animateur foyer des jeunes, CME, TAP, Activités périscolaire): **50 131€**

Ainsi l'ensemble de la participation est de : **123 247€**

Participation pour les Centre de Loisirs Sans Hébergement :

- Possoloire : La Possonnière: 8 500€
- St Georges: Commune porteuse ALSH Le Bois Enchanté: 53 000€.
(Pour infos St Georges : 17 000€ pour 2016)

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les différentes participations financières suivantes :

- Ogec : 82 000€
- Coût élève maternelle : 1014€ et primaire : 289€
- Prestations des activités scolaires des 3 écoles : 12 394,50€
- CCAS : 21 000€
- Animation jeunesse : 50 131€
- SIRG et CSI : 73 116€
- ALSH (Possoloire et le Bois Enchanté) : 61 500€
- Chantier Jeune CSI : 1 280€.

Remboursement de budget à budget

M. le Maire précise qu'à la demande des services de la Trésorerie, le Conseil doit valider par délibération les remboursements de budget à budget:

→ **du budget de la « gestion des salles » à la commune** : (téléphonie et assurance) à hauteur de 1500€, et remboursement de salaire à hauteur de 36 000€

→ **du budget assainissement à la commune** : (location de bureau, camion, carburant, maintenance logiciel, informatique, fournitures, assurances...) à hauteur de 9 700€. Pour information le budget assainissement rembourse également, au budget de la commune, le salaire du directeur des Services Techniques à hauteur de 5%, ceux de l'agent de maîtrise à hauteur de 50% et d'un adjoint administratif à hauteur de 15%, soit 35 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les remboursements à effectuer entre les budgets de la Gestion des Salles et de la Commune, pour un montant global de 37 500€ ainsi que celui de l'Assainissement et celui de la commune pour un montant de 44 700€.

a) Personnel communal : approbation du tableau des effectifs et de la création de postes.

M. le Maire présente le tableau des effectifs au 1er Avril 2017 avec la création de deux postes au 1^{er} avril :

✓ 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

✓ 1 poste d'agent de maîtrise.

L'effectif est composé de 37 agents : 3 de catégories A, 1 de catégorie B et 33 agents de catégorie C, ce qui correspond à 31 ETP.

Section d'investissement

Ensuite les principaux investissements de l'année 2017 discutés lors des commissions de finances, sont présentés.

Les dépenses :

- Remboursement d'emprunts en capital:	275 000€
- Etude pour dossiers en cours de réflexion (Centre de l'Etang et levée de la Loire)	31 000€
- Programme de réfection d'éclairage public	59 000€
- Achat d'un logiciel « site Internet » et application affichage écran	10 000€
- Bâtiments scolaires : Prévert : baies ; Lully : 7 ^{ème} classe et accessibilité (solde)	46 500€
- Autres bâtiments : complexe sportif : salle Europe	876 415,57€
- Acquisition d'immeuble:	300 000€
- Bâtiments communaux divers : 2, rue de Chalonnnes...	54 500€
- Complexe sportif : chemin piétonnier	14 000€
- Voirie accès multi accueil route de St Augustin	82 000€
- Accessibilité des espaces publics (PAVE)	38 300€
- Aménagements parkings « Plantagenet et rue des Lauriers »	263 000€
- Voirie douce entre rue Tuboeuf et résidence de l'Etang	60 000€
- Installation de voirie ; P.I. renouvellement de bancs et poubelles	17 600€
- Construction : étude façade Nord et provision pour bibliothèque...	216 600€

Les recettes :

- Prélèvement sur l'exercice 2016:	871 601,72€
- Excédent section d'investissement 2016 :	244 692€
- Subventions :	171 500€
- Prélèvement sur recette de fonctionnement :	630 000€
- FCTVA et TLE	61 000€
- Amortissements et caution:	74 000€
- Emprunt pour équilibrer ce budget :	467 047,85€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2017. Il s'équilibre comme suit :

- Section d'exploitation : 3 520 000€**
- Section d'investissement : 2 519 841,57€.**

b) Emprunt pour financer les travaux de la salle de sport Europe.

Il est rappelé que le budget présente un emprunt à hauteur de 467 047,85€ pour équilibrer la section d'investissement.

Il a été décidé, lors des réunions de préparation du budget, d'emprunter une somme pour financer le solde des travaux de réhabilitation et extension des annexes de la salle de sport Europe.

M. le Maire propose de réaliser un prêt de 450 000€ d'une durée de 12 ans avec amortissement trimestriel. La consultation est en cours. Il conviendra d'autoriser M. le Maire et M. Buron à poursuivre les négociations et de signer l'offre la mieux-disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- de consulter pour réaliser un emprunt de 450 000€ à taux fixe sur une durée de 12 ans, afin de financer les travaux à réaliser au niveau de la salle de sports Europe.**
- M. le Maire ou M. Buron, adjoint aux finances, à négocier et traiter avec le mieux-disant.**

IV – BUDGETS ANNEXES : Compte administratif 2016

a- Lotissement d'habitations : La Croix Clet.

M. le Maire présente le compte de gestion 2016, dressé par le comptable du trésor du budget du lotissement d'habitations « La Croix Clet. Il est identique aux comptes administratifs de l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion, dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

M. le Maire présente le compte administratif 2016.

↳ Fonctionnement

• Recettes.....	849 026,82 €
• Dépenses.....	849 026,87 €
• Résultat reporté de l'exercice précédent (excédent)	23.341,66 €

EXCEDENT DE CLOTURE 23.341,61 €

↳ Investissement

• Recettes.....	805 948,04 €
• Dépenses.....	925 731,09 €
• Résultat reporté de l'exercice précédent (déficit)	375 146,58 €

DEFICIT DE CLOTURE..... 494 929,63 €

SOLDE DES RESTES A REALISER 0,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT..... 471 588,02 €

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget du lotissement d'habitation «La Croix Clet ».

b- Budget annexe « Gestion des salles communales ».

M. le Maire présente le compte de gestion 2016, dressé par le comptable du trésor du budget de Gestion des salles communales. Il est identique aux comptes administratifs de l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

M. le Maire présente le compte administratif 2016.

Le compte administratif s'établit ainsi :

↳ Fonctionnement

• Recettes.....	121 019,95 €
• Dépenses	78 716,53 €
• Résultat reporté de l'exercice précédent –Déficit	1 694,03 €
EXCEDENT DE CLOTURE.....	40 609,39€

↳ Investissement

• Recettes.....	0,00 €
• Dépenses	18 719,46 €
• Résultat reporté de l'exercice précédent (déficit)	92 029,44 €
DEFICIT DE CLOTURE	110 748,90 €

SOLDE DES RESTES A REALISER	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	70 139,51€

La section de fonctionnement :

<u>Dépenses</u> : Charges à caractère général : dont électricité pour 9 445,74€	36 456,53€
Charges du personnel :	34 999,27€
Intérêts d'emprunt :	7 260,73€
<u>Recettes</u> : Le revenu des loyers:	32 850,60€
Subvention de la commune :	75 000,00€

La section d'investissement :

<u>Dépenses</u> : Salle Plantagenet : Peinture et revêtements muraux	5 836,97€
Acquisitions de tables :	2 210,70€
Remboursement du capital :	10 671,79€
<u>Recettes</u> : Virement de la section d'exploitation:	18 700,00€

Ainsi le compte administratif 2016 présente un déficit cumulé de: 70 139,51€.

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget de la gestion des salles.

V – BUDGETS ANNEXES : Budget primitif 2017

a- Lotissement d'habitations : La Croix Clet.

Présentation du budget primitif 2017 équilibré comme suit :

*Section de fonctionnement :	1 726 020,00€
*Section d'investissement :	2 236 028,02€

Les dépenses de fonctionnement :

Terrain à aménager :	270 000€
Etudes : Cabinet d'architecte et urbanisme	100 000€
Equipements et travaux	500 000€
Frais accessoires : achat logiciel de compta	5 000€
Charges de gestion courante (arrondi de TVA) :	10€
Intérêts des emprunts :	4 650€

Les recettes de fonctionnement :

Excédent reporté:	23 341,61€
Produits divers:	10,00€

En investissement :

<u>Dépenses:</u>	Déficit reporté :	494 929,63€
	Remboursement du capital d'emprunt:	43 080,00€
<u>Recettes :</u>	Emprunt pour équilibrer le budget :	1 394 318,02€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité le budget primitif 2017 du lotissement d'habitation de la Croix Clet.

b- Acquisition foncière : Croix Clet.

Dans le cadre de ce lotissement, la commune a la possibilité d'acquérir la parcelle AB N°2 de 4 762m², comprenant une maison d'habitation ancienne, au prix de 260 000€ net vendeur, valeur correspondante à l'avis publié par France Domaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ d'acquérir l'immeuble sis sur la parcelle cadastrée section AB n°2 de 4.762 m² au prix de 260.000 € net vendeur ;
- ✓ de désigner Maître Giraudeau, notaire à St Georges sur Loire, pour rédiger l'acte ;
- ✓ d'autoriser M. Le Maire ou M. Buron, adjoint aux finances, pour signer tous documents à intervenir.

Pour financer cette acquisition, il vous est proposé de réaliser un prêt de 270 000€ d'une durée de 5 ans avec le remboursement du capital in fine. La consultation est en cours. Il conviendra d'autoriser M. le Maire et M. Buron à poursuivre les négociations et de signer l'offre la mieux-disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à consulter les organismes bancaires pour réaliser un emprunt de 270 000€ pour une durée de 5 ans, avec remboursement in fine du capital.

c- Gestion des salles communales

Le budget primitif 2017 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	119 160€
Section d'investissement :	130 504,90 €.

En fonctionnement :

<u>Dépenses :</u>	Charges à caractère général :	59 700€
	Charges du personnel :	36 000€
	Intérêts d'emprunt :	6 900€
<u>Recettes :</u>	Le revenu des loyers:	35 000€
	Subvention de la commune :	83 900€

En investissement :

<u>Dépenses :</u>	Solde : déficit 2016	110 748,90€
	Le remboursement du capital :	11 200€
	Travaux : miroirs Jeanne de Laval	1 556€
	Achat de chaises salle Plantagenet	7 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2017 de la gestion des salles communales.

VI - ASSAINISSEMENT

a -Compte de gestion 2016

M. le Maire présente le compte de gestion 2016, dressé par le comptable du trésor du budget Assainissement. Il est identique aux comptes administratifs de l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

b - Compte administratif 2016

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses.....	152.581,41€
Recettes	79.947,00€

Résultat de l'exercice : DEFICIT.....	- 72.634,41€
Résultat reporté 2015 : EXCEDENT	248.583,83€

Résultat de clôture 2016 : EXCEDENT	175.949,42€

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses.....	195.257,21€
Recettes	267.935,99€

Résultat de l'exercice : EXCEDENT	72.678,78€
Résultat reporté 2015 : EXCEDENT	46.782,59€

Résultat de clôture 2016 : EXCEDENT	119.161,37€
Soit :	
⇒ Excédent d'Investissement	175.949,42€
⇒ Excédent d'Exploitation	119.161,37€

Reste à réaliser :

Dépenses	0
Recettes	0

Le Conseil Municipal, sans la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif du service ASSAINISSEMENT en constatant les résultats de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'affectation au budget 2017.

Affectation des résultats :

Excédent de fonctionnement reporté :.....	39.161,37€
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068 Investissement).....	80.000,00€
Excédent d'investissement reporté :	175.949,42 €

c - Budget primitif 2017.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section d'exploitation :	248.000,00€
- Section d'investissement :	419.950,42€

Le détail des sections est présenté par M. Buron, adjoint aux finances.

Au vu de cet exposé, M. Le Maire propose l'adoption du budget primitif du service Assainissement pour l'exercice 2017.

Travaux d'investissement programmés :

→ Réduction des eaux parasites de drainage rue du Bœuf Couronné :	16 000€
→ Réduction des eaux parasites de drainage rue de la Villette :	26 500€
→ Réduction des eaux parasites de drainage rue de la Salle et Caton de Court :	72 000€
→ Lutte contre l'H2S :	48 400€
→ Réduction des eaux parasites de drainage Cour des Miracles :	25 700€

Soit un programme total de travaux de 187 250€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

⇒ **Le Budget primitif 2017 du Service Assainissement, arrêté comme suit :**

- **section d'exploitation : 248.000,00€**
- **section d'investissement : 419.950,42€.**

d - Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réseau.

M. le Maire précise qu'afin de réaliser la dernière tranche de travaux relative au schéma directeur établi en 2010, il convient, après consultation de valider le contrat de maîtrise d'œuvre à établir auprès de la société IRH Ingénieur Conseil de Beaucouzé.

Pour une estimation de travaux à hauteur de 187 250€ HT, il est proposé un montant d'honoraires de 17 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux à venir, à hauteur de 17 000€ HT.

VII – DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION

A- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017

M. le Maire précise que cette dotation d'Etat a été créée par l'article 179 de la loi de finance du 29 décembre 2010, issue de la fusion de la dotation globale d'équipement (DGE) avec la dotation de développement rural (DDR).

En ce qui concerne notre commune, il est proposé d'acter pour le secteur A1 : **Sécurité et accessibilité**. Ce secteur englobe :

- ✓ Travaux d'accessibilité au niveau de la voirie, des espaces publics et des établissements publics recevant du public.
- ✓ Sécurité des bâtiments et aménagements routiers.

Il vous est proposé deux dossiers :

➤ Secteur A1 : sécurité et accessibilité.

Ce secteur englobe :

→ Les travaux d'accessibilité au niveau de la voirie, des espaces publics et des établissements publics recevant du public.

Nous proposerons les dossiers de travaux de mise en accessibilité de la voirie, située devant des bâtiments appartenant à la commune et de travaux d'accessibilité à l'accueil de la mairie et du bâtiment sis 2, rue de Chalennes, qui devra accueillir du public, ainsi que les toilettes publiques de la halte « camping-car » et du parking Plantagenet.

L'estimation des projets est la suivante:

- Travaux d'accessibilité voirie: 56 670€ HT, soit 68 004€ TTC,
- Travaux d'accessibilité à des établissements publics, recevant du public: 48 250€ HT, soit 57 900€ TTC,

Ainsi, il y a possibilité de solliciter, l'Etat, pour un montant de DETR à hauteur de 45%, soit 43 614€.

➤ **Secteur A1 : Aménagement routier.**

Ce secteur englobe :

- ➔ Les travaux de mise en sécurité pour la traversée de la RD 723 au niveau du 63, pour la continuité d'une liaison douce.
- ➔ Les travaux d'aménagement de la RD 961 du carrefour rue Neuve Belle à celui de la rue Pierre de Ronsard

L'estimation des projets est la suivante:

- Travaux de mise en sécurité de la traversée de la RD 723: 6 500€ HT, soit 7 800€ TTC,
- Travaux d'aménagement de la RD 961 : quote-part communale: 65 000€ HT, soit 78 000€ TTC.

Ainsi, il y a possibilité de solliciter, l'Etat, pour un montant de DETR à hauteur de 45%, soit 32 175€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de proposer ces deux dossiers pour obtenir la DETR.

B- Subvention au titre des amendes de police

M. le Maire propose que soit demandé une subvention dans le cadre « Produits d'amende de police » pour les travaux d'aménagement de la RD 961 au niveau du carrefour de la rue Neuve Belle et celui de l'accès au multi-accueil « Cocci bulle ». La quote-part communale sur ce projet s'élève à 65 000€ HT, maîtrise d'œuvre incluse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre des « Amendes de police » auprès du Conseil départemental.

✓ **Dossier d'aménagement de la voie RD961 du carrefour rue Neuve Belle à celui rue Pierre de Ronsard, pour un montant estimé de 65 000€ HT, maîtrise d'œuvre incluse.**

VIII – DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER :

M. le Maire présente à l'assemblée, les deux dossiers de déclarations d'intention d'aliéner, relatifs aux terrains suivants :

 Terrain section AH n° 199, sis 6, rue Joseph Pageot

 Terrain section AH n° 195, sis 14, rue Joseph Pageot

Ces deux terrains sont des parcelles du lotissement, place Jumilly.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption pour ces deux terrains.

IX – AFFAIRES DIVERSES.

a. Convention Espace Loisirs Itinérant : 3 semaines avril, juillet et Août.

M. le Maire précise que comme chaque année, la commune met en place une activité pour les jeunes par l'intermédiaire de « Espace Loisirs Itinérants », structure qui dépend de la Fédération Sportive et Culturelle de France. Ces interventions sont programmées du 18 au 21 avril, du 10 au 13 juillet et du 21 au 25 août 2017, au complexe sportif. Le montant global alloué est de 4 710€.

Il convient de signer la convention qui précise les conditions de mise en place de ces activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention entre Le Comité Départemental FSCF 49 et la commune, pour les trois semaines d'intervention de l'ELI à St Georges sur Loire pour un montant global maximum de 4 710€.

b. Vente d'une parcelle communale de 90m², au lieudit « Le Boyau »

M. le Maire, précise que le propriétaire d'un terrain situé sur la levée de la Loire, sis le Boyau, souhaite acheter le terrain communal. Cette parcelle ZD n°61, d'environ 99m², appartenait au Syndicat de Levées de St Georges ; lors de sa dissolution, les parcelles ont été abandonnées à la commune de St Georges au 1^{er} janvier 2014.

Cette parcelle était entretenue et utilisée par les propriétaires de l'immeuble sis « Le Boyau », parcelle cadastrée section ZD n°78.

Les propriétaires souhaitent vendre ce bien, et à la demande du notaire, régulariser la situation de l'usage de la parcelle cadastrée section ZD n°61.

M. le Maire propose de vendre ladite parcelle pour 1euro, et mentionner sur l'acte, qu'il ne pourra pas être fait d'affouillement et de construction sur cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la condition de ne réaliser aucun affouillement, autorise:

→ la vente de la parcelle cadastrée section ZD n°61 d'environ 99m² à 1euro à Mme Janneteau, propriétaire de l'immeuble contiguë à cette parcelle. L'ensemble des charges inhérentes à la vente seront supportées par l'acquéreur.

→ M. le Maire, ou M. Buron, adjoint aux finances, à signer tous les documents nécessaires à ladite vente

→ Désigne, Maître Giraudeau, notaire à St Georges sur Loire, pour la rédaction de l'acte.

c. Loyer pour le 24, rue Nationale:

M. le Maire informe que nous avons un nouveau locataire pour le 24, rue Nationale. Il convient de préparer un bail à titre précaire, d'un an, avec un loyer d'un montant de 400€ HT mensuel, à compter du 1er juin 2017. Le nouveau locataire est M. Mayet Antoine et qui exerce une activité d'huissier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

↳ Accepte la location du bureau, sis 24, rue Nationale à M. Mayet à compter du 1^{er} juin 2017.

↳ Autorise, M. le Maire ou M. Buron, adjoint aux finances, à signer le bail précaire d'une durée d'un an pour un loyer mensuel de 400€ HT.

d. Carte de remerciements de la part de la famille de Christine Thuleau, suite au décès de sa maman.

↳ Prochains conseils municipaux : lundi 3 avril, à 19 heures, 24 avril, 22 mai et 26 juin 2017, à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

TOUR DE TABLE

↳ Communauté de commune Loire Layon Aubance : Conseil communautaire du 9 mars ; suite des nominations dans les structures, étude en cours sur l'assainissement de l'ensemble des communes, vente de terrains, pas de compétence PLUi pour la CCLLA...

↳ Présentation à l'évêché du logement du 6 rue de Chalonnnes : Réflexion durant 1 mois

↳ Villages en scène réunion 21 mars pour la programmation 2018 et nouveau fonctionnement sur le nouveau territoire. Questionnement sur le devenir de cette structure suivant les décisions des compétences CCLLA.

↳ Commission culture de la CCLLA : visite de la bibliothèque intercommunale de Thouarcé.

↳ Projet culturel de la commune : Etat des lieux est fait et le groupe de travail se réunira le mardi 4 avril, en invitant les associations socio culturelles de la commune. Retour de la réunion, du jeudi 2 mars avec le représentant de la Région (DRAC) et du Bibliopôle.

↳ Suite des travaux du carrefour central.

↳ Déchets : réunion Sictom → 4 300 tonnes sont à enfouir par an, pour un coût de revient de 11,40€ par personne.

↳ Journée citoyenne : information sur St Georges Infos, CME, revoir la communication. Prochaine réunion le lundi 15 mai à 20h30.

↳ Elèves Atelier de Léone exposent, salle Capitulaire du 24 Mars au 2 Avril.

⇒ 1ère réunion tourisme de la CCLLA: planning de l'étude réalisé par l'agence Pro tourisme, prévoir une organisation du tourisme sur le territoire, retour d'actions le 29 mars et le 30 juin. 2017 sera une année de transition avec un fonctionnement identique à celles des années précédentes. Proposition de créer un site internet commun et mutualiser « Topet »

⇒ Les travaux au Grand Bras, liés au circuit de la « Loire à vélo », sont suspendus depuis jeudi 16 mars, dans l'attente d'installer les garde-corps. L'ouverture est programmé pour mi -avril. Il convient de prévoir une inauguration officielle de ce tronçon.

⇒ CCLLA : commission Voirie- Espace Vert à Thouarcé. Réunion le 27 Mars avec le secteur de la Possonnière, Champtocé, et St Germain à St Georges.

⇒ CCLLA : commission Environnement : Etat de lieux compétence Gémapi et Air énergie

⇒ CCLLA : Commission Enfance Jeunesse : diagnostic sur les lieux du territoire, plan de travail a élaboré.